

## Délibération 2025-15 relative aux critères des personnes isolées à visiter en fin d'année

Le treize novembre deux mille vingt-cinq, à dix-sept heures trente, en la salle des commissions, se sont réunis les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal de l'Action Sociale, sous la présidence d'Armel GOURVIL, Président du C.C.A.S.

Date de la convocation du Conseil d'administration : 07 novembre 2025

Etaient présents : Armel GOURVIL, Pascale ALBERT, Chantal VAUTRIN, Yveline TREBAOL, Jacques RIOU, Philippe ABALAIN

Etaient absent(s): Catherine PREMEL-CABIC , Eléonore KERMARREC , Geneviève LAURENT , Maurice LUCAS (excusé)

Assistaient au Conseil d'administration du C.C.A.S :

Déborah FLATTOT, Responsable des services généraux  
Laetitia JAMIN, agent du CCAS

RAPPORTEUR : Madame Pascale ALBERT

Il est décidé de fixer des critères d'éligibilité à ces visites :

- Ne pas avoir participé au repas des ainés pour raison de santé
- Avoir plus de 70 ans
- Être boharsien
- Résider soit à domicile, soit dans un des deux ehpad de la commune

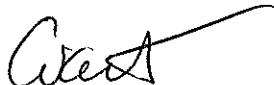
Après avoir délibéré, il est décidé de valider ces critères

### VOTES

- POUR : 6
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

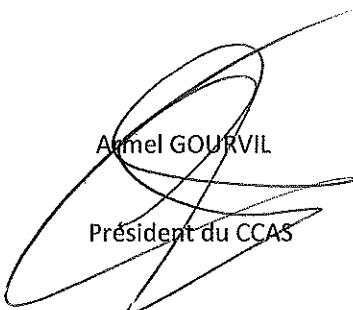
Chantal VAUTRIN

Secrétaire de séance



Armel GOURVIL

Président du CCAS



---

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (Hôtel de Bizien 3, Contour de la Motte CS44416 35044 Rennes Cedex Téléphone : 02 23 21 28 28 Télécopie : 02 99 63 56 84 Courriel : [reffe.la-rennes@juradm.fr](mailto:reffe.la-rennes@juradm.fr)) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.